



Photo : Sébastien Louvet – BRL Ingénierie

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 FR8212019 « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

Synthèse

Octobre 2014



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

FR8212019 « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

DIRECTIVE « OISEAUX »

SYNTHESE



PRINCIPALES DATES LIÉES A L'ÉLABORATION DU DOCOB

Étapes	Dates
• Réunion COPIL 1: installation officielle, désignation opérateur (signature convention cadre)	
• Réunion COPIL 2 : lancement de l'élaboration du DOCOB	30 mars 2012
• Réunion COPIL 3 de validation du Tome 1 Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation	19 mars 2013
• Réunion COPIL 3 pour la validation de la Stratégie de gestion avec Objectifs de gestion et plan d'organisation des groupes de travail (première partie du Tome 2)	2 juillet 2013
• Groupes de travail sur le plan d'action	16 & 17 octobre 2012
• Réunion COPIL 4 pour la présentation du plan d'actions	22 mai 2014
• Réunion COPIL 5 de validation du Tome 2 Plan d'actions et validation du DOCOB final	19 juin 2014
• Validation - date signature rapporteur scientifique, le cas échéant	
• Approbation DOCOB (date de l'arrêté préfectoral)	



PRÉFET DE LA DRÔME



MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère en charge de l'environnement – DREAL Rhône-Alpes

FINANCEMENTS :

Répartition : 50 % crédits Etat et 50 % crédits Union Européenne via le FEADER, dans le cadre du PDRH 2007-2013

OPÉRATEUR N2000

Communauté de Communes du Pays de Rémuzat

Directeur : Vincent Perlberg

RÉDACTION DU DOCOB

BRLingénierie (mandataire)

ECO-MED

CARTOGRAPHIES

BRLingénierie

ECO-MED

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

BRLingénierie

ECO-MED

RÉFÉRENCE À UTILISER

Communauté de Communes du Pays de Rémuzat, 2012. Document d'Objectifs Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) FR8212019 « Baronnies – Gorges de l'Eygues » - Tome 1

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE	1
2 - ANALYSE ÉCOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE	3
3 - ENJEUX ET OBJECTIFS	5
4 - LES MESURES DE GESTION PRÉCONISÉES.....	7

INTRODUCTION

Les Baronnies et ses gorges de l'Eygues ont été classées, au titre de la Directive Oiseaux - directive 79/409/CEE - du 2 avril 1979, abrogée et remplacée par la directive 2009-147/CE du 30 novembre 2009, comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) le 25 avril 2006 par arrêté ministériel.

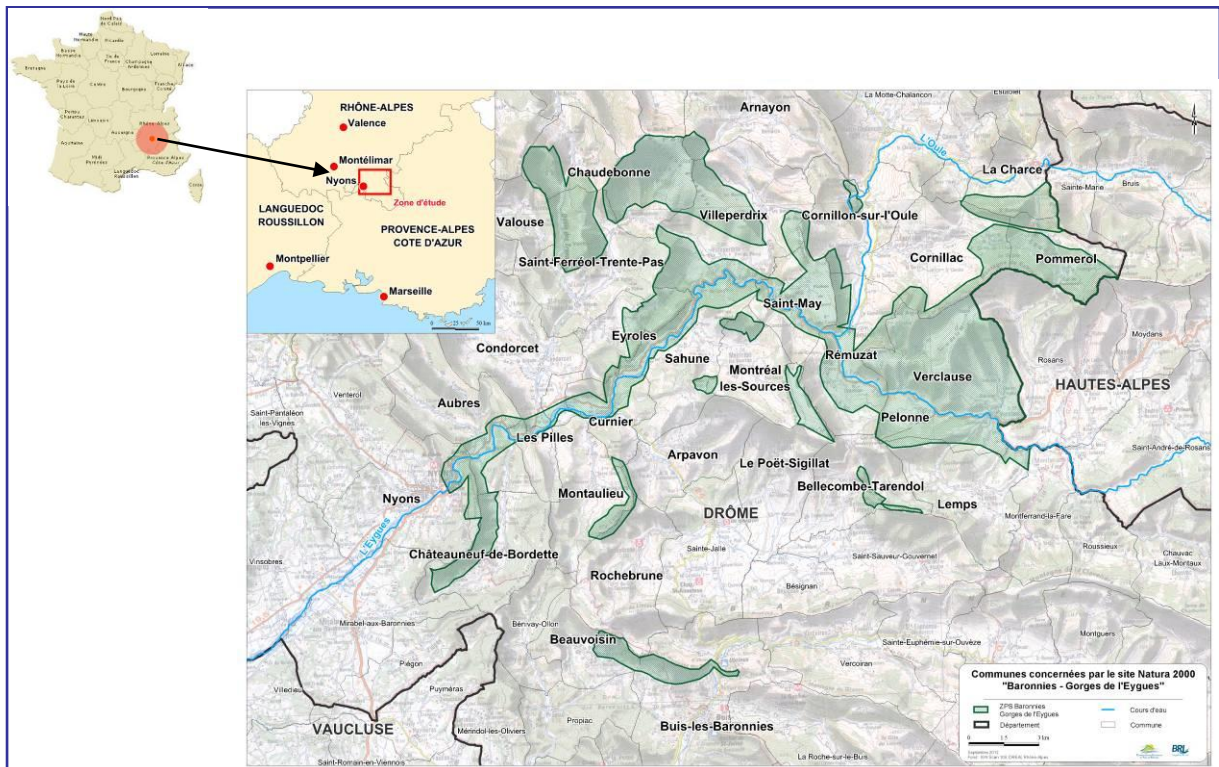
Ce classement répond à l'intérêt ornithologique du site en intégrant dans son périmètre les secteurs de reproduction des principaux rapaces présents connus à la date de classement : Vautour fauve, Vautour percnoptère, Aigle royal, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc, le Milan noir et Grand-duc d'Europe. Le Gypaète barbu fréquente régulièrement le site mais aucune nidification n'a encore pu y être observée. Les espaces vitaux de certains de ces rapaces, notamment des Vautours, débordent quant à eux de plusieurs dizaines de kilomètres des limites du site.

Le site est également exploité par de nombreuses espèces de passereaux, dont l'existence est liée à la présence de milieux ouverts : Engoulevent d'Europe, Bruant ortolan, Pie-Grièche écorcheur, Alouette lulu, Pipit rousseline, Pipit spioncelle, Martinet à ventre blanc... Au total actuellement, douze espèces figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux fréquentent le secteur et se reproduisent sur le site : Aigle royal, Alouette lulu, Bruant ortolan, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Vautour fauve, Vautour moine, Vautour percnoptère.

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE

UNE POSITION GEOGRAPHIQUE À DOUBLE INFLUENCE

Le site des Baronnies-Gorges de l'Eygues est situé entre les vallées du Rhône à l'ouest et de la Durance à l'est, le Diois au nord et le Ventoux au sud. D'une superficie de près de 12 500 ha, il se caractérise par un paysage de basse et de moyenne montagne à fort dénivelé.



Il présente des milieux naturels variés, avec notamment des falaises, des plateaux couverts de landes et pelouses sèches, des espaces boisés ainsi que des espaces aquatiques et humides (rivières et ripisylves). La position géographique du site explique son climat contrasté sous double influence alpine et méditerranéenne. L'été est marqué par un important déficit hydrique et de fortes chaleurs. L'hiver, au contraire, est rigoureux. Tributaire du climat méditerranéen, la flore se répartit en trois étages selon l'altitude : l'étage méso-méditerranéen, l'étage supra-méditerranéen, et l'étage méditerranéo-montagnard.

La région dans son ensemble présente un riche patrimoine naturel et paysager et une mosaïque de milieux propices à de nombreuses espèces animales et végétales.

DES MILIEUX TRES PRESERVÉS

Les Baronnies représente un secteur très naturel et de nombreux espaces protégés. On recense 31 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II, d'une surface respective de 17 832 km² et de 124 243 km². Deux SIC (Natura 2000) sont également présents en tout ou partie sur la ZPS. Ils couvrent une superficie totale de 2 535 ha. Sur les 9 sites inscrits, 2 sont des sites naturels. Pour finir 2 espaces naturels sensibles sont aussi présents pour une surface totale de 300 ha. La création du Parc naturel régional des Baronnies-Provençales est en cours sur le territoire et la ZPS « Baronnies – Gorges de l'Eygues » est incluse dans le périmètre du projet.

UN TERRITOIRE A DOMINANTE RURALE

Les communes des Baronnies forment une entité rurale, peu peuplée. Avec une densité moyenne de 22 habitants au km², certains espaces pouvant être qualifiés de désertifiés¹. Ce territoire fragile est également caractérisé par son isolement géographique, entre deux bassins de vie (vallée du Rhône et Pays Sisteronnais-Gapensais) en raison de ses difficultés d'accès. Il dispose en effet d'un réseau routier limité et aucun réseau ferré n'est présent.

Les activités économiques et culturelles, les emplois et les services se concentrent sur la frange ouest du territoire, ce qui implique une certaine hétérogénéité dans l'activité des communes. On observe un transfert des activités traditionnelles (agriculture, élevage notamment) vers les activités du secteur tertiaire. L'agriculture reste toutefois le deuxième pourvoyeur d'emplois dans les Baronnies (plus de 17 % d'actifs).

Le tourisme est un secteur de plus en plus porteur dans les Baronnies qui disposent d'un patrimoine naturel et paysager remarquable, offrant de réelles opportunités de développement aux activités de pleine nature. La fréquentation touristique des communes de la ZPS reste toutefois mesurée et concerne des clientèles fidèles, à la recherche d'espaces sauvages et de quiétude.

¹ Au sens de l'INSEE : désertifié = moins de 10 habitants au km²

2 - ANALYSE ÉCOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE

DES HABITATS VARIES, UNE RICHESSE AVIFAUNISTIQUE EXCEPTIONNELLE

Le site des Baronnies-Gorges de l'Eygues présente une densité élevée de falaises, avec une véritable mosaïque de milieux naturels, dont les équilibres évoluent. Les milieux ouverts des plateaux couverts de landes et de pelouses sèches sont en régression au profit des espaces boisés, peu exploités. Les secteurs de gorges recèlent quant à eux d'espaces aquatiques et humides.

Les caractéristiques physique du massif des Baronnies sont à l'origine d'une richesse floristique et faunistique remarquable et notamment au niveau de la communauté d'oiseaux.

Le périmètre de la ZPS « Baronnies – Gorges de l'Eygues » abrite plus de 170 espèces nicheuses, sédentaires, migratrices ou hivernantes. Globalement, les passereaux, avec 100 espèces, et les rapaces, avec 31 espèces dominent la communauté d'oiseaux de la ZPS des Baronnies, représentant 75,7 % de la richesse avifaunistique.

Un des principaux enjeux de cette ZPS concerne la reproduction de plusieurs espèces de rapaces forestiers ou rupestres fortement menacés à l'échelle nationale voire européenne (Vautour moine, Vautour percnoptère, Vautour fauve, Aigle royal, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc), qui trouvent dans les Baronnies des conditions propices à leur survie. Ayant déjà disparu de nombreux autres massifs de France ou d'Europe, les Baronnies constituent un de leurs derniers bastions français, mais leurs populations locales restent néanmoins très fragiles et méritent la plus grande attention.

UNE POPULATION DE VAUTOUR FAUVE D'IMPORTANCE NATIONALE

Vautour fauve



Photo : JM Salles

Depuis la réintroduction de couples de vautour fauve en 1996, les effectifs sont en augmentation régulière. Aujourd'hui la colonie compte plus de 140 couples reproducteurs.

L'espèce est sédentaire et se nourrit de cadavres de grands mammifères. Le Vautour fauve dépend presque exclusivement des troupeaux d'ongulés domestiques (moutons, chèvres) mais il se nourrit également de cadavres d'ongulés sauvages.

DES POPULATIONS DE VAUTOURS MOINE ET PERCNOPTÈRE D'IMPORTANCE INTERNATIONALE

En 2012, la population de Vautour moine des Baronnies, issue d'un programme de réintroduction, compte environ 25 individus dont 5 couples reproducteurs. Cette espèce est particulièrement menacée à l'échelle européenne et avait disparu des Alpes depuis plus de 150 ans.

Couple de Vautours moines



Photo : C. Tessier

La population des Baronnies représente ¼ de la population française, dont la tendance est globalement à l'augmentation.

A l'instar de tous les vautours européens, le Vautour moine est un nécrophage strict. Il est nettement moins dépendant de l'élevage des troupeaux d'ongulés domestiques que le Vautour fauve, et il s'adapte très bien aux ressources trophiques fournies par la faune sauvage. La ZPS reste un secteur propice à sa nidification, mais l'espèce est dépendante d'un territoire très vaste pour son alimentation.

Vautour percnoptère

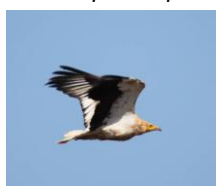


Photo : F. Pawlowski

L'espèce est semble-t-il dépendante des autres populations de vautours fauve auquel son retour paraît lié. Son maintien dépend de l'accès aux cadavres de troupeaux. Deux couples sont présents sur la ZPS. L'espèce est migratrice et n'est présente en France que de mars à septembre.

AU-DELÀ DES VAUTOURS, LES CORTÈGES D'OISEAUX PRÉSENTS PAR HABITATS D'ESPÈCES

Les rapaces ne constituent pas le seul enjeu ornithologique. De nombreuses autres espèces d'oiseaux trouvent dans les Baronnies des conditions favorables pour se reproduire. Les espèces nicheuses ou présentes durant la période de reproduction sont très variées :

- **Cortège des oiseaux des milieux forestiers**: Pic noir, Autour des palombes, Chouette de Tengmalm, Vautour moine, Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe ;
- **Cortège des oiseaux des milieux rupestres** : Crave à bec rouge, Vautour fauve, Vautour percnoptère, Aigle royal, Tichodrome échelette, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin, Monticole bleu, Monticole de roche, Martinet à ventre blanc, Hirondelle de rochers, Grand Corbeau ;
- **Cortège des oiseaux des milieux aquatiques et humides** : Martin-pêcheur d'Europe, Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux ;
- **Cortège des oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts** (pelouses sèches parsemées de bosquets d'arbustes, haies, vieux vergers, landes, prairies et cultures) : Alouette lulu, Tarier pâtre, Torcol fourmilier, Huppe fasciée, Pie-grièche écorcheur, Moineau soulcie, Fauvette pitchou, Pie-grièche méridionale, Pie-grièche à tête rousse, Tétràs lyre, Pipit rousseline, Tarier des prés, Traquet motteux, Petit-duc scops, Fauvette orphée, Caille des blés, Bruant ortolan.

24 espèces d'oiseaux « d'intérêt communautaire » justifient la désignation de la ZPS des Baronnies dans le réseau Natura 2000. 21 espèces d'intérêt communautaire ou non, sont aussi jugées « importantes » à l'échelle de la ZPS des Baronnies. Ces espèces peuvent faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre du Docob. Certaines espèces inféodées aux milieux ouverts ou semi-ouverts (Bruant ortolan, Fauvette orphée, Pipit rousseline, Tarier des prés, Pipit spioncelle), accusent depuis quelques années un sérieux déclin en France ou en Europe. Certaines sont encore présentes dans les Baronnies, d'autres ont déjà disparu ou se sont fortement raréfiées, suite principalement à la fermeture des milieux et à la déprise agricole (e.g. Pie-grièche méridionale, Tétràs lyre, Traquet oreillard).

UNE POSITION STRATEGIQUE POUR LA MIGRATION ET LA CONTINUITÉ

La ZPS présente une qualité de réservoir, notamment pour les grands rapaces pour lesquels la présence d'importants noyaux de population sur le massif est un point d'ancrage important pour la reconquête d'autres massifs alentour. Elle s'inscrit parfaitement dans la logique d'échange des populations de vautours entre les Alpes et les Pyrénées, voire l'Espagne. Le site se situe en outre en position intermédiaire entre les axes de déplacement migratoire majeurs pour l'avifaune que sont les couloirs migratoires du Rhône et de la Durance. On observe en outre une complémentarité importante entre le massif et les plaines alentour, d'un point de vue fonctionnel pour certaines espèces (en particulier les grands rapaces).

DES ACTIVITÉS HUMAINES VARIÉES EN LIEN AVEC LES ESPÈCES À ENJEU

De nombreuses activités ont été enregistrées : agriculture, pastoralisme, gestion forestière, chasse, animation et observation ornithologique, randonnée pédestre et cycliste, VTT, escalade, vol libre, activités motorisées, extraction de matériaux (carrières), transport et distribution d'électricité, survol aérien motorisé. Dans l'ensemble, ces activités sont pratiquées avec des niveaux d'intensité et des approches qui ont permis à ce jour le maintien de populations d'oiseaux. Les principaux points de vigilance enregistrés concernent le recul du pastoralisme, qui maintient des milieux ouverts et fournit de l'aminentation aux Vautours, ainsi que la quiétude. A ce niveau, les acteurs des activités concernées ont souvent des pratiques respectueuses et certains développent déjà des habitudes spécifiquement tournées vers la bonne cohabitation avec la biodiversité, notamment les Vautours. L'enjeu reste élevé vis-à-vis du survol aérien motorisé et du risque de collision et d'électrocution avec des lignes électriques.

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION

La plupart des documents de planification qui concernent les Baronnies Provençales visent une dynamisation et un développement durable de ce territoire rural en perte de vitesse au niveau économique et social. Cette priorité est en phase avec la conservation de l'avifaune d'importance communautaire sur la ZPS. En effet, les enjeux environnementaux et les espaces naturels de ce secteur sont bien pris en compte et de nombreuses mesures sont même favorables à Natura 2000.

3 - ENJEUX ET OBJECTIFS

ENJEUX DE CONSERVATION

Trois espèces sont classées en tant que prioritaires pour l'effort de conservation sur la ZPS. Elles présentent un très fort enjeu de conservation. Deux espèces se détachent particulièrement des autres espèces: il s'agit des Vautour moine et Vautour percnoptère. Le Gypaète barbu est une espèce particulièrement rare et menacée dans notre pays et au-delà et pourrait, à terme, nicher au sein du site au vue de sa dynamique actuelle. Il se situerait alors au même niveau d'enjeu.

Sept espèces présentent un enjeu local de conservation fort. On note trois rapaces rupestres, une Chouette forestière dont la population est finalement mal connue et une Fauvette méditerranéenne (Fauvette orphée). Deux espèces typiques des milieux ouverts méditerranéens d'altitude sont représentées sur la ZPS : le Bruant ortolan et le Pipit rousseline. La conservation des habitats d'espèce de ces passereaux est une priorité. Ces espèces deviennent de plus en rares au vue de la dynamique de fermeture des milieux naturels. Cependant, la faible représentativité de leurs habitats au sein de la ZPS nous incite à penser que ces espèces ne pourront jamais atteindre de forts effectifs sur cette dernière.

Parmi les 7 espèces à enjeu modéré, deux sont des rapaces à reproduction forestière (Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore), les autres utilisent des milieux assez différents, que ce soient des falaises, le milieu forestier ou la mosaïque agricole.

Sept espèces présentent un enjeu local de conservation faible. Quatre sont des passereaux de milieux ouverts agricoles, le Milan noir occupe les ripisylves et l'Engoulevent occupe les clairières forestières.

Tableau synthétique des espèces de la ZPS selon leur enjeu local de conservation

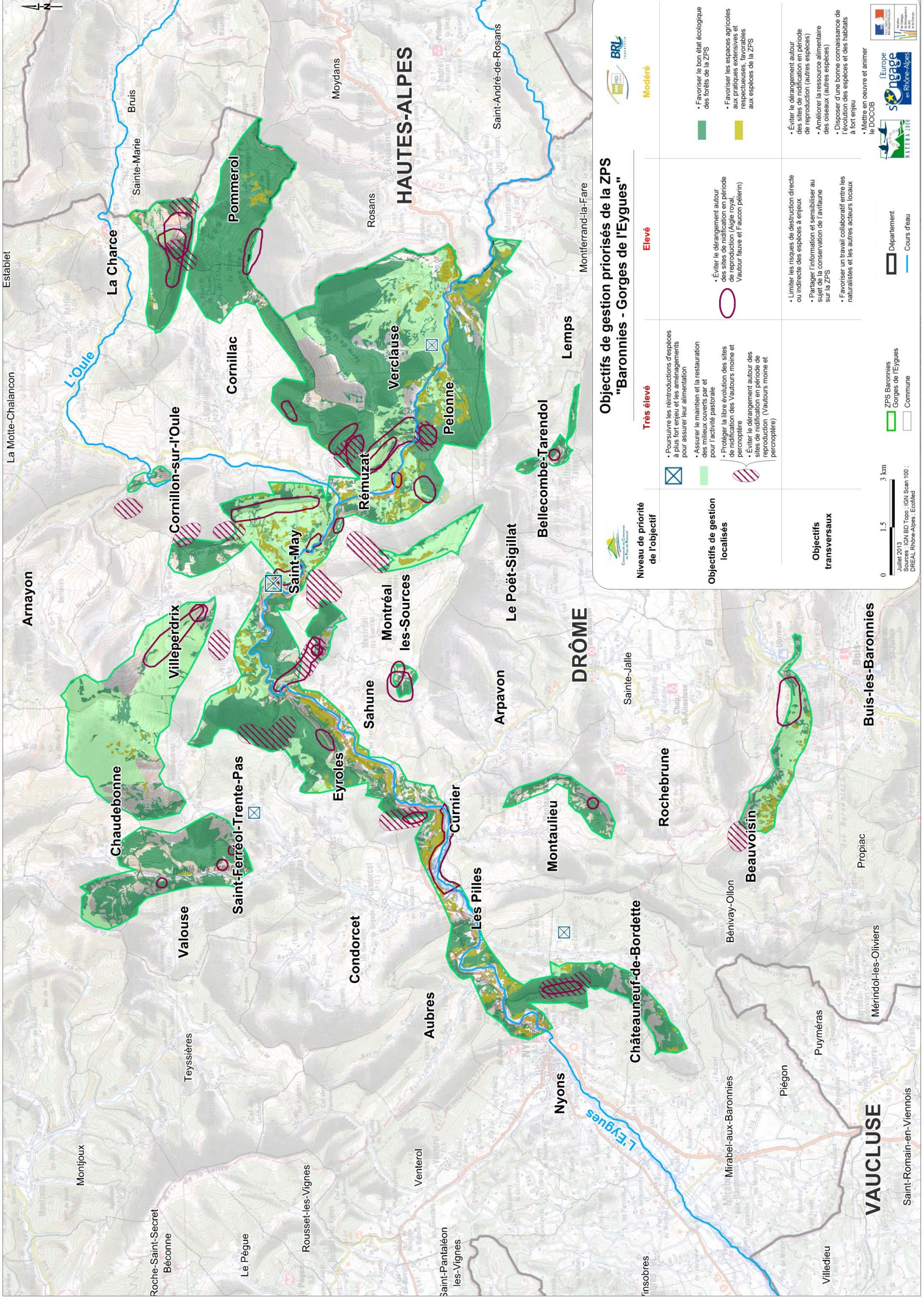
Espèces prioritaires (très fort enjeu)	Espèces à fort enjeu de conservation	Espèces à enjeu de conservation modéré	Espèces à enjeu de conservation faible
Gypaète barbu	Aigle royal	Bondrée apivore	Alouette lulu
Vautour moine	Bruant ortolan	Circaète Jean-le-Blanc	Caille des blés
Vautour percnoptère	Chouette de Tengmalm	Grand-duc d'Europe	Engoulevent d'Europe
3 ESPECES	Faucon pèlerin	Monticole de roche	Fauvette pitchou
	Fauvette orphée	Petit-duc scops	Martinet à ventre blanc
	Pipit rousseline	Pic noir	Milan noir
	Vautour fauve	Torcol fourmilier	Pie-grièche écorcheur
	7 ESPECES	7 ESPECES	7 ESPECES

OBJECTIFS DE GESTION HIÉRARCHISÉS ET EN PARTIE SPATIALISÉS

La priorité d'un objectif de gestion est déterminée par le niveau de priorité des objectifs de développement durable auxquels il est sensé répondre.

NB. : L'objectif 6 a été scindé en trois niveaux de priorité en fonction des espèces concernées :

- Niveau de priorité « très élevé » pour les Vautours moine et percnoptère, localisé autour de leurs sites de nidification ;
- Niveau de priorité « élevé » pour les espèces à enjeu élevé : Aigle royal, Faucon pèlerin et Vautour fauve, localisé autour de leurs sites de nidification ;
- Niveau de priorité modéré pour les autres espèces, sur l'ensemble de la ZPS.



Objectifs de gestion priorités de la ZPS "Baronnies - Gorges de l'Eygues"

Niveau de priorité de l'objectif	Très élevé	Elevé	Modéré
Objectifs de gestion localisés	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les réintroductions d'espèces à plus fort enjeu et les aménagements pour assurer leur alimentation Assurer le maintien et la restauration des milieux ouverts par et pour l'activité pastorale Protéger la libre évolution des sites de modification des Vautours moine et percnoptère Eviter le dérangement autour des sites de modification des Vautours moine et percnoptère 	<ul style="list-style-type: none"> Eviter le dérangement autour des sites de modification en période de reproduction (Aigle royal, Vautour fauve et l'Aucou perlé) 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le bon état écologique des forêts de la ZPS Favoriser les espaces agricoles aux pratiques extensives et respectueuses, favorables aux espèces de la ZPS
Objectifs transversaux	<ul style="list-style-type: none"> Eviter le dérangement autour des sites de modification en période de reproduction (autres espèces) Améliorer la ressource alimentaire des oiseaux (autres espèces) Disposer d'une bonne connaissance de l'évolution des espèces et des habitats à fort enjeu Mettre en oeuvre et animer le DOCOB 		

0 1.5 3 km

Juillet 2013 IGN BD Topo 1:50 000
DREAL Rhone-Alpes, Ecofid

ZPS Baronnies Gorges de l'Eygues

Commune

Departement

Cours d'eau

l'Europe

le Sengage

en Rhône-Alpes

DREAL Rhone-Alpes

4 - LES MESURES DE GESTION PRÉCONISÉES

GESTION & PROTECTION DES ESPÈCES (GPE)

GPE-1 Poursuivre les programmes de réintroduction de Vautours

Le Vautour moine et le Gypaète barbu font l'objet de programmes de réintroduction dans le cadre de leurs Plans Nationaux d'Actions, qui pourront se décliner dans les Baronnies dans les années à venir. Pour le Vautour moine, une action de réintroduction est menée dans les Baronnies depuis 2004. Sa poursuite est aujourd'hui nécessaire car les effectifs sont encore très faibles et la population fragile. Ces programmes, en effet, ne peuvent être envisagés et se solder par des réussites que sur le long terme (*a minima* 10 ans). Pour le Gypaète, un programme « connexion Alpes-Pyrénées » existe depuis 2010 et une demande de financement européen Life est en cours pour cette espèce. Dans la configuration d'aboutissement de ce LIFE, le PNR du Vercors poursuivra son programme au-delà des 5 années initiales. Sur ce principe il y aurait un programme de réintroduction dans la Drôme avec 2 sites de libération (Vercors et Baronnies). L'objectif de l'action est de contribuer à ces programmes de réintroduction au titre de Natura 2000.

GPE-2 Assurer les suivis scientifiques nécessaires à la gestion des espèces et de leurs habitats

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, une campagne d'inventaire a été menée sur le périmètre de la ZPS, les résultats ne sont pas exhaustifs mais retracent les tendances des populations. L'objectif de cette action est à la fois de compléter les données sur les compartiments les moins connus et de poursuivre les suivis déjà engagés pour préciser les tendances d'évolution et mesurer l'atteinte des objectifs de conservation. La fréquence de ces suivis sera ajustée en fonction de la priorité d'enjeu des espèces. Les espèces prioritaires bénéficieront d'un suivi annuel et les autres espèces d'un suivi moins fréquent. Les suivis prioritaires sont ciblés sur les Vautours, Passereaux, Aigle royal, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, Grand-duc d'Europe, Milan Noir, Chouette de Tengmalm et Engoulevent d'Europe.

GPE-3 Créer de nouvelles placettes d'équarrissage pour les rapaces nécrophages

Pour les vautours et autres rapaces nécrophages, les potentialités alimentaires issues des troupeaux domestiques sont importantes toute l'année dans les Baronnies. Afin de rendre disponibles ces ressources dans des conditions sanitaires réglementaires, celles-ci sont déposées sur des lieux normalisés comme des charniers ou des placettes d'équarrissage. L'objectif de cette action est donc d'améliorer cette accessibilité de la ressource alimentaire d'origine domestique sous forme de carcasses pour les rapaces nécrophages et d'os pour le Gypaète, en créant de nouvelles placettes chez des éleveurs volontaires de la ZPS. Un diagnostic écologique est nécessaire pour installer les placettes dans des lieux adaptés. Il est prévu de mettre en place 1 à 3 nouvelles placettes d'équarrissage pour nécrophages et 1 à 3 placettes spécifiques au Gypaète barbu. Le suivi de l'activité des charognards est prévu grâce à des appareils photo à déclenchement automatique installés au niveau des placettes.

GPE-4 Créer des aménagements faunistiques pour les espèces des milieux ouverts, semi-ouverts et agricoles

Les lapins, rongeurs, lézards, insectes... constituent une ressource alimentaire importante pour les rapaces, mais la fermeture de certains milieux entraîne une diminution des effectifs. L'objectif de cette action est donc de créer des aménagements dans les milieux ouverts (lieux de vie, de refuge, d'alimentation et de reproduction) favorables aux espèces spécifiques de ces milieux. Cela favorisera le développement des espèces et améliorera donc les ressources alimentaires de rapaces d'intérêt communautaire. Les secteurs propices à l'aménagement d'un site pilote (un point d'eau, 1 garenne mère et 4 garennes satellites, chacune accompagnée d'une zone débroussaillée et d'une culture à gibier attenante) sont identifiés par croisement des données biologiques, foncières, et des intérêts des acteurs locaux.

GPE-5 Promouvoir la limitation de l'usage de biocides à usage non agricole (destruction indirecte d'espèces cibles)

L'utilisation de biocides à usage non agricole provoque sur l'environnement des effets néfastes connus. La pollution de l'environnement amène un risque d'empoisonnement des oiseaux et en particulier des Vautours en fin de chaîne alimentaire. L'objectif de cette action est donc d'appuyer la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides en particulier), ou tout au moins à la réduction de leurs impacts et de promouvoir des solutions et techniques alternatives auprès des usagers. Cette action passe par des réunions d'information organisées pour sensibiliser les acteurs (agents techniques, citoyens, etc.) aux risques dus à l'utilisation de pesticides et de produits contre les espèces nuisibles vis-à-vis de l'avifaune des Baronnies.

GPE-6 Sécuriser les lignes électriques aériennes problématiques vis-à-vis de des oiseaux (risque d'électrocution et de collision)

Dans les Baronnies, la distribution d'électricité est réalisée en majorité via des lignes aériennes anciennes, qui peuvent être peu visibles par les oiseaux. L'objectif est de poursuivre les démarches d'identification de lignes électriques aériennes problématiques pour mettre en place des programmes d'équipements adaptés ou d'enfouissement. Une convention entre la collectivité ERDF/SDED et la structure animatrice encadrera l'enfouissement des lignes dans les zones à risque et/ou adapter l'équipement des lignes et poteaux dangereux.

GPE-7 Eviter les risques de collision dus au survol aérien motorisé sur la ZPS

Les Baronnies sont fréquentées toute l'année par des aéronefs motorisés, militaires et civils et occasionnellement par des hélicoptères. L'objectif de cette action est donc de limiter les risques de collision et de dérangement en période de reproduction des oiseaux rupestres par les aéronefs civils et militaires (vol grande vitesse et basse altitude, vol stationnaire). Après explication du contexte et sensibilisation auprès des autorités militaires, des bases aériennes civiles, cette action prévoit l'élaboration d'une circulaire ou d'une lettre d'infirmité aéronautique spécifique afin d'éviter le survol sur les secteurs à enjeux puis l'établissement d'une convention commune.

SENSIBILISATION, PRÉVENTION, QUIÉTUDE (SPQ)

SPQ-1 Informer les acteurs locaux sur les exigences écologiques des espèces de la ZPS et les bonnes pratiques à adopter

Même si des mesures d'évitement et d'atténuation des risques de dérangement sont déjà mises en place par les pratiquants de certaines activités et sur certains sites, il convient de réaliser des actions de sensibilisation de l'ensemble des usagers de l'espace naturel, locaux ou occasionnels. Les scolaires et les pratiquants d'activités pouvant influencer sur la quiétude des sites de nidification et des milieux naturels en général seront particulièrement visés. Cette sensibilisation passe par la diffusion de plaquettes, d'échanges sur le terrain dans le cadre de la pratique, expositions ou manifestations dans les locaux du club ou de l'association, communication dans les médias locaux ou nationaux, découvertes scolaires...

SPQ-2 Inciter à la prise en compte des sensibilités avifaunistiques dans la gestion des espaces, sites et itinéraires de loisirs et de sport de nature

Les sites ou espaces sur lesquels sont pratiquées les activités extérieures peuvent parfois nécessiter une intervention pour être modifiés (ex. : détournement d'un sentier), aménagés (ex. : barrière légère, panneau d'information), réhabilités (ex. : renouvellement d'un panneau d'information abimé et/ou compléments au message initial). Ces besoins doivent trouver des réponses consensuelles dans le respect des objectifs environnementaux, sportifs, économiques et sociaux. L'objectif de cette action est donc d'inciter ponctuellement et tant que possible à la prise en compte des espèces dans les sites de pratique pour contribuer à réduire les impacts sur la quiétude nécessaire à la reproduction des oiseaux, particulièrement les vautours et les autres grands rapaces. Ces aménagements ou réaménagements pourront être jugés nécessaires sur la base d'une analyse partagée et consensuelle, incluant un diagnostic de terrain.

SPQ-3 Accompagner le développement des événements et manifestations sportives dans la ZPS

Les Baronnies un lieu particulièrement attractif pour l'organisation de manifestations locales, nationales ou internationale, de type compétition sportives ou autres événements, ce qui peut provoquer des dérangements de l'avifaune. L'objectif de cette action est donc de favoriser au maximum en amont la prévention, en facilitant la collaboration entre les organisateurs, l'animateur du Docob Natura 2000 et les naturalistes locaux, dès le lancement du projet. Ainsi, celui-ci évitera ou éventuellement atténuera ses impacts, tandis que son instruction réglementaire en sera facilitée. Cette action doit être appliquée à trois étapes essentielles d'un événement : en amont, identifier les éventuelles perturbations possibles de l'avifaune ; sensibiliser les participants dès le stade de l'inscription aux manifestations ; et informer lors du déroulement de la manifestation (prise de paroles, panneaux d'informations...).

PASTORALISME, AGRICULTURE, FORÊT (PAF)

PAF-1 Renforcer l'animation pastorale sur la ZPS

La disparition progressive des espaces pastoraux et des élevages dans les Baronnies constitue la principale menace pour plusieurs des espèces ayant justifié le classement de la zone en site Natura 2000. L'objectif de cette action est de contribuer à renforcer l'information auprès des jeunes éleveurs pour soutenir la pérennité des espaces pastoraux (réunions...) et de renforcer la mise en cohérence des actions déjà existantes sur la ZPS.

PAF-2 Maintenir les unités pastorales existantes et améliorer l'accueil des troupeaux

Une mobilisation de toutes les opportunités est nécessaire afin de conserver les milieux ouverts par l'activité pastorale. L'objectif de cette action est donc de contribuer à renforcer la réalisation de diagnostics pastoraux et de mettre en place des mesures concrètes adaptées pour appuyer le maintien du pastoralisme local. La première étape est de réaliser des visites de terrain chez les éleveurs pour identifier d'une part les zones pastorales actuelles (travail d'actualisation et de précision) et les zones particulièrement intéressantes d'un point de vue écologique afin d'établir des mesures qui pourraient être souscrites pour la gestion pastorale, l'entretien des parcours, les techniques de fauche à privilégier...

PAF-3 Restaurer et reconquérir des milieux ouverts et pérenniser leur entretien par le pastoralisme

En l'absence d'activité humaine et notamment pastorale et selon la dynamique naturelle, on observe une fermeture progressive des milieux. L'objectif de cette action est donc de préparer ou compléter l'entretien des milieux ouverts par les troupeaux ou avec des moyens complémentaires. Les sites seront hiérarchisés au regard des enjeux socio-économiques et des enjeux écologiques associés. Le but est d'Ouvrir les milieux embroussaillés (débroussaillage/défrichage manuel, mécanique plus ou moins lourd ou brûlage dirigé) et d'Entretien des milieux ouverts par du pastoralisme ou par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux ou brûlage dirigé également.

PAF-4 Sensibiliser et inciter à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et des traitements antiparasitaires rémanents

Les risques environnementaux dus à l'utilisation de produits phytosanitaires sont connus et les traitements antiparasitaires ne sont pas entièrement détruits dans le corps de l'animal traité et les concentrations restent élevées dans les matières fécales. Les populations des insectes intoxiqués en début de chaîne trophique peuvent diminuer fortement, réduisant ainsi l'alimentation des oiseaux insectivores. L'objectif de cette action est donc d'appuyer la réduction de produits phytosanitaires (herbicides en particulier) et de traitements antiparasitaires, ou tout au moins à la réduction de leurs impacts. Il est proposé des mesures financières aux agriculteurs pour les accompagner dans leur changement de pratiques (agriculture biologique, enherbement sous couvert...).

PAF-5 Sensibiliser à la prise en compte des secteurs de nidification du Vautour moine et d'autres espèces à enjeu dans les interventions forestières

Le Vautour moine nidifie préférentiellement dans les versants pentus et délaissés, sur des pins sylvestres tabulaires, dont la tête a été coupée et qui se sont développés latéralement. Pour y favoriser le retour des vautours d'une année sur l'autre, il est capital de modifier le moins possible ces secteurs. L'objectif de cette action est de permettre la libre évolution des secteurs de nidification et le maintien d'arbres âgés dans leurs environs. Avec une priorité moins élevée, il est identique dans les secteurs de nidification des autres espèces forestières à enjeu du site. Une délimitation des îlots autour des nids et des secteurs dans lesquels des arbres sénescents disséminés sont conservés est demandée. Les documents de gestion forestière seront mis à jour pour les parcelles concernées (maintien des arbres morts par exemple).

PAF-6 Favoriser la biodiversité des peuplements forestiers sur la ZPS

Les espèces des forêts des Baronnies ont à la fois besoin de forêts mûres ou vieillissantes pour se loger et de zones ouvertes en bordure ou au sein de ces peuplements pour leur alimentation. L'objectif de cette action est donc de favoriser la biodiversité de ces forêts en maintenant leur potentiel d'accueil des espèces d'oiseaux forestiers à enjeux du site. Les actions peuvent être multiples : création ou entretien de clairières ; amélioration de dessertes existantes ; travaux d'irrégularisation de peuplements (obtention de différentes classes d'âge et strates de végétation dans les peuplements), débardage à cheval...

ANIMATION, GESTION (AG)

AG-1 Mettre en œuvre et animer le projet Natura 2000

Un travail d'animation est nécessaire pour la mise en œuvre des actions, l'amélioration des connaissances et le suivi scientifique, la communication, la sensibilisation et l'information, l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences, la gestion administrative et financière et l'animation de la gouvernance du site, la diffusion et la signature de la charte, suivi de la mise en œuvre du Docob et les bilans annuels et les mises à jour juridiques, économiques et techniques du Docob.

AG-2 Organiser et animer un travail collaboratif entre l'animateur du Docob, les naturalistes et les autres acteurs locaux, dans le cadre de conventions de partenariat

L'objectif de cette action est de formaliser et d'organiser le partage d'informations et les engagements réciproques d'acteurs variés autour de la mise en œuvre d'actions du Docob, sous forme de conventions de partenariat. Cette formalisation permettra de clarifier les tâches et engagements de chacun et de faciliter leur mise en œuvre dans la durée. Leur vocation finale est de rapprocher les acteurs et de fluidifier et densifier leur collaboration.

AG-3 Assurer une assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences

La structure animatrice est chargée de faciliter l'application du régime d'évaluation des incidences. L'objectif de cette action est donc d'apporter le soutien nécessaire aux acteurs locaux dans l'application du régime des incidences. Pour cela il doit informer de la réalisation des études d'incidence dans le cadre d'un projet sur le site, fournir toutes les données (habitats et espèces), veiller à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur le site et répondre aux demandes des administrations sur ces dossiers.

AG-4 Réaliser le suivi-évaluation du Docob et des résultats atteints

L'objectif de cette action est de réaliser le suivi-évaluation du Docob en remplissant son tableau de bord grâce aux indicateurs de moyen (mise en œuvre) et de résultats (efficacité) et de l'utiliser pour le pilotage via le Copil, avec annuellement : rassembler dans le tableau de bord les valeurs numériques ou qualitatives (description) des indicateurs avec interprétation ou commentaire, noter les changements de contexte ou les événements marquants de l'année et rédiger une synthèse globale sur les actions réalisées et les actions mises en œuvre chaque année.